



Affichage des prix d'un produit à la consommation

Par **tateu**, le **11/10/2010** à **18:46**

Bonjour,

Je vais pour réserver un hotel qui présente les tarifs de la saison que je souhaite et l'on m'indique que les tarifs ne sont pas mis à jours.

Puis je exigés les tarifs indiqué sur le site internet ? En vertu de quel article de loi ? quelle est la procédure légale pour obtenir le prix affiché ?

merci de m'en informé.

Par **mimi493**, le **11/10/2010** à **19:35**

Pour exiger le prix affiché, il faut avoir la preuve de ce prix.

Envoyez un mail à la DGCCRF